



Toulouse, le 22 Avril 2022

La coordination des syndicats locaux CGT IP de la DISP de TLSE
CTI DISP TLSE DU 22 AVRIL 2022 :
DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président ,

Ce premier Comité Technique Interrégional de l'année 2022 est convoqué dans un contexte particulier où l'ensemble des personnels travaillant en SPIP est épuisé par le mépris et l'ignorance toujours plus affichés de leur administration de rattachement malgré l'engagement professionnel dont ils font preuve au quotidien .

Il serait presque tentant d'organiser un jeu-concours pour savoir quel corps de personnels exerçant en SPIP est le plus méprisé tellement le florilège devient grand :

Les ASS et les Attaché.e.s se voient priver de campagnes de mobilité à partir de cette année et pour 5 ans à la faveur de « mobilités au fil de l'eau » avec publication mensuelle des postes vacants uniquement et une prise de poste impérative dans les 2 mois suivants les résultats. Les ASS et Attaché.es n'ayant visiblement ni famille ni logement seront donc contraint.es si elles.ils souhaitent se rapprocher de leur famille ou réaliser un projet de vie, de muter en cours d'année dans des délais plus que minimalistes. A moins que cette mobilité « dégradée » ne cache d'autres desseins comme celui d'empêcher la mobilité de nos ASS et Attachés et privilégier le recrutement extérieur sur les postes vacants .

Les Adjoint.e.s Administratif.ive.s, agent.e.s les plus mal payé.e.s et valorisé.e.s de ce Ministère mais toujours plus surchargé.e.s de tâches se voient appliquer depuis 2017 un scandaleux coefficient de 0,5 amputant de moitié leur IFSE vis à vis de leurs collègues exerçant au sein des autres administrations rattachées au Ministère de la Justice. Alors qu'ils.elles se voyaient enfin promettre une revalorisation de leur IFSE à hauteur de 500 euros, c'était sans compter sur une nouvelle injustice. Le Secrétariat Général a décidé de diviser par deux cette augmentation pour les seul.e.s adjoint.es de la DAP qui ne connaîtront donc qu'une revalorisation de 250 euros annuels soit à peine plus de 20 euros par mois. En cette période de crise du pouvoir d'achat, notre Ministère pense sans doute que nos Adjoint.es Administratif.ves paient seulement la moitié de leurs factures et/ou charges familiales quotidiennes.

Les DPIP attendaient une revalorisation indiciaire et une réforme ambitieuse appuyant une identité professionnelle que la DAP elle-même peine à forger. Les arbitrages en vue d'une réforme menant au A + ont été défavorables comme l'avait prévu notre organisation syndicale. Alors que leurs responsabilités n'ont cessé d'évoluer depuis 10 ans aucun plan B et aucune revalorisation indiciaire d'envergure ne sont proposés.

Les psychologues de la DAP espéraient être titularisé.e.s rapidement suite à la publication d'un statut au rabais de psychologue du Ministère de la Justice. Il n'en n'est rien puisque le Ministère n'ouvrira un premier concours qu'en 2023 et étalera ces possibles titularisation jusqu'en 2026 . Pire s'il pouvait en être, les psychologues en poste n'ont même pas l'assurance de conserver leur affectation à l'issue.

Le 18 février 2022, le 1er Ministre annonçait une extension du Ségur de la santé aux métiers de la filière socio-éducative et de l'accompagnement social, y compris dans la fonction publique. Cela revêt la forme d'une prime mensuelle versée dès avril 2022 appelée Complément de Traitement Indiciaire (CTI) pour un montant de 183 euros mensuels. **La quasi totalité du personnel travaillant en SPIP sont encore à ce jour exclus de cette revalorisation pour des économies de**

bouts de chandelle à moins que cela ne soit que le fruit d'un déni total depuis plus de 10 ans maintenant des missions quotidiennes des travailleur.euse.s sociaux.ales exerçant au sein de l'administration pénitentiaire.

Enfin, concernant le volet des ressources humaines qui concerne l'ensemble de ces personnels, ce sont toujours plus de difficultés qui sont recensées sur les terrains. Le manque de personnel et de formation aux spécificités inhérentes au traitement de ces questions laissent l'ensemble des agent.e.s dans des situations administratives intolérables à la merci de réponses, lorsqu'elles.ils doivent se satisfaire d'en avoir une, qui sont prises exclusivement ou presque sans aucun respect des textes législatifs et/ou réglementaires ou quand elles ne sont pas exclusivement dictées par un logiciel, **ORIGINE : une machine gestionnaire de RH sans ressource et sans humain.**

La CGT Insertion et Probation restera mobilisée pour la reconnaissance pleine et entière des droits et missions de TOUS les personnels travaillant en SPIP ainsi que pour la valorisation de leur engagement professionnel quotidien. NOUS NE LACHERONS RIEN.